4e année — N° 110 — 15 octobre 1952



BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

ABONNEMENTS

Nous rappelons à nos abonnés que le montant annuel de l'abonnement au « Bulletin technique » reste fixé à 500 francs, à verser à notre C.C.P.

N° 2168-43 LYON
Fédération groupements défense
7, place Ampère, Lyon

Les abonnés ayant reçu la mention « Fin d'abonnement » sur l'enveloppe de ce *Bulletin* et qui n'auraient pas effectué leur versement au 31 décembre 1952 cesseront d'être servis à partir du 1er janvier 1953.

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS A NOYAUX

CORYNEUM : La chute des feuilles est actuellement très avancée sur abricotiers mais cette chute est plus souvent due à des conditions climatiques défavorables ou à une dépression physiologique de la végétation qu'à son évolution automnale normale. Par conséquent, cette défeuillaison ne correspond pas toujours à un aoûtement complet du bois. Afin d'éviter les accidents (brûlures) observés en 1951 sur les pêchers mal aoûtés, il conviendra d'aligner ces traitements sur la fin de la chute des feuilles du pêcher (2/3 des feuilles tombées).

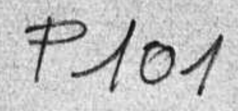
Une pulvérisation aux doses suivantes :

— soit 2 kg. de sulfate de cuivre de la bouillie bordelaise ;
— soit un oxychlorure à 50 % (1 kg. pour 100 litres),
à 32 ou 33 % (1 kg. 500 pour 100 litres),
à 15 ou 16 % (3 kg. pour 100 litres),

devra arroser abondamment les bois jeunes en particulier.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURES : Sur les seuls **poiriers** dont le feuillage a été fortement attaqué par la tavelure en fin de saison (taches diffuses brun verdâtre, mates, à la face supérieure des feuilles) et afin d'éviter la formation des bourrelets conidiens, sources de fortes attaques printanières, on effectuera dès réception de ce *Bulletin* une pulvérisation à base de **cuivre** à raison de 250 gr. de cuivre métal (voir teneur des produits commerciaux) de la bouillie bordelaise ou de tout autre produit cuprique. On pourra également utiliser un produit à base de **zineb** aux doses indiquées par le fabricant.



TAVELURES, MONILIA, MOISISSURES DIVERSES : Sur les **pommes et poires** non encore récoltées, on pourra, afin d'éviter les accidents cryptogamiques de conservation, appliquer quelques jours avant la récolte une pulvérisation à raison de 150 gr. de **cuivre** métal ou à base de **zineb** aux doses indiquées. Le traitement ci-dessus dirigé contre la tavelure pourra, le cas échéant, dispenser d'un traitement spécial contre les maladies de conservation.

ENQUETE

Un phénomène assez inquiétant a été constaté en plusieurs points de la région lyonnaise en 1952 : des arbres, poiriers notamment, régulièrement traités contre les tavelures (avec soufre, zineb, et surtout cuivre) pendant toute la saison, ont été beaucoup plus sensibles aux effets de la sécheresse et de la chaleur de l'été (dégâts signalés dans des *Bulletins* antérieurs) que les arbres non traités ou n'ayant reçu qu'un ou deux traitements anticryptogamiques au printemps. On a observé quelquefois le même phénomène avec des insecticides.

Si ces cas étaient plus fréquents que nous ne le pensons actuellement, il serait utile que nous le sachions le plus rapidement possible afin d'éviter à l'avenir tout accident de ce genre.

Nous invitons instamment tous nos abonnés, qui croiraient avoir été victimes de ces phénomènes, de nous préciser les points suivants :

1° Parcelles ayant souffert apparemment de « coups de soleil » :
- *a*) aspect du feuillage (étendue, emplacement et couleur des taches sur feuilles) à la date du 1er août environ ;
- *b*) nombre de traitements anticryptogamiques et insecticides ;
- *c*) produits utilisés ;
- *d*) exposition ;
- *e*) état du sol : prairie, herbe, cultures, sol nu, paillage, etc...

2° Parcelles ne présentant pas de brûlures :
- *a*) dates (approximatives) des traitements anticryptogamiques et insecticides effectués ;
- *b*) produits utilisés ;
- *c*) exposition ;
- *d*) état du sol.

Nous rappelons que, faute d'un seul de ces éléments, les renseignements fournis perdent toute leur valeur.

Nous pensons que nos abonnés envisageront cette enquête **avec le plus grand intérêt** et se feront un devoir d'y répondre afin que nous puissions leur fournir des **conseils** toujours **plus utiles.**

Toute réponse complète à cette enquête **sera récompensée** par une **prolongation de 6 à 9 mois** de la validité du prochain **réabonnement** à ce *Bulletin.*

COURRIER DES ABONNES

D'un abonné de la Drôme, à la date du 20 octobre 1952 :

« *J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'indiquer la dose de sulfate de fer à employer en dissolution dans l'eau, afin de badigeonner les plaies de taille des vignes atteintes de chlorose.*

» *Quelle est l'époque la plus favorable pour effectuer ce traitement ?* »

Réponse : La concentration de la solution de sulfate de fer que vous vous proposez, dans votre lettre du 2, d'appliquer aux plaies de taille de vos vignes chlorosées est de 25 % (dose de saturation) ou plus exactement 250 gr. de sulfate pour 1 litre d'eau, soit une concentration réelle de 20 % en poids (ou 25 pour 125).

La taille et le badigeonnage de ces vignes doivent être effectués dès l'automne.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD.

127578 — Imp. Réunies de Lyon — 10-1952
Dépôt légal n° 1085 ——————— 3-1952